

Initiatives ministérielles

Règlement, mais je crois néanmoins utile de faire quelques observations.

Je suis de ceux qui participent aux négociations menées chaque jour, voire d'heure en heure, pour garantir le déroulement sans heurt des travaux de la Chambre et je suis sûr que tous les députés connaissent mon *modus operandi*. Quand des députés nous exposent leur programme et leurs préoccupations, nous trouvons ensemble une solution acceptable pour l'ensemble de la Chambre. C'est la meilleure façon de gérer les travaux de la Chambre. La meilleure du point de vue de l'emploi que les ministres et les députés font de leur temps, ce qui contribue, à mon avis, à créer un meilleur climat à la Chambre.

Par malheur, monsieur le Président, au cours des derniers jours, nous avons proposé un programme et en avons discuté avec l'opposition. Ce programme n'a pas été imposé d'en haut. En fait, je puis dire que, vendredi, j'avais l'impression très nette que nous donnerions suite au projet de loi qui avait été présenté et discuté au moment des réunions des leaders parlementaires et d'entretiens que j'ai eus avec des députés. J'avais la même impression hier. Le leader parlementaire a fait remarquer, et ce n'est pas la première fois, que pour qu'un jeu soit équitable, il faut que tous respectent les mêmes règles. Malheureusement, dans la comparaison qu'il a utilisée, ce qui arrive si souvent—c'est certainement le cas ces derniers jours—, c'est que nous, le gouvernement, nous devons jouer toutes nos cartes, alors que l'opposition peut choisir celles qu'elle préfère.

Au mieux, je suis un joueur de poker très moyen. Mais je garde mes cartes pour moi, à moins d'ententes particulières avec les autres joueurs. Ce qui est arrivé hier et vendredi, c'est que des discussions ont eu lieu et que les choses ont changé. Tout était conforme aux règles. Je n'ai rien contre cela. Je ne m'oppose pas à ce genre de chose.

Si les députés veulent jouer selon les règles, nous le pouvons aussi. Il est arrivé aujourd'hui que le gouvernement a respecté à la lettre les règles du jeu, mais qu'il a voulu soulever un point. Je pense que nous l'avons fait clairement.

Ce point est le suivant. Nous sommes tout à fait disposés à prendre le temps qu'il faut, à discuter, à négocier et à collaborer. Nos états de service le prouvent. C'est ce que j'ai toujours cherché à faire.

Nous sommes prêts à le faire. Cependant, si nous sommes les seuls à respecter les règles, il est très clair que nous ne jouerons plus à ce jeu.

Ce que nous avons de mieux à faire, c'est de prendre le temps qu'il faut, de discuter, de négocier. Nous l'avons fait. Si le député dit «Oubliez ça», notre offre tient toujours.

Le président suppléant (M. Paproski): Le Président est au service de la Chambre. Nous serions très heureux d'aider à régler cette affaire.

Nous avons déposé sur le bureau de la Chambre le projet de loi C-74, qui se trouve ainsi mis en discussion. J'invite le député de Gander—Grand Falls à entamer le débat.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, ce projet de loi dont la Chambre entreprend maintenant l'étude en deuxième lecture, le débat en principe, est présenté par le gouvernement du Canada en raison des graves difficultés qu'éprouve l'industrie de la pêche.

Ce projet de loi prévoit l'imposition de sanctions surtout à des Canadiens, notamment sous la forme d'une peine d'emprisonnement ou d'une saisie de leurs biens, s'ils violent les règlements établis par le gouvernement du Canada dans le domaine de la pêche. C'est l'objectif du projet de loi que nous examinons.

Parce que l'industrie de la pêche éprouve des difficultés, le gouvernement du Canada déclare que nous allons sévir contre les gens qui n'observent pas les règles au Canada. C'est très bien. Je n'y verrais aucune objection si ce gouvernement n'abandonnait pas aux nations étrangères toutes les ressources de pêche dans notre zone de 200 milles.

Le secrétaire parlementaire crie maintenant: «C'est honteux!» Au moment où je vous parle, il y a 14 Canadiens à bord de 14 chalutiers-usines appartenant à l'Union soviétique à l'intérieur de notre zone de 200 milles, sur la côte nord-est de Terre-Neuve, dans ma circonscription.

Il y a aussi trois chalutiers-usines japonais avec trois Canadiens à leur bord. Ces 17 chalutiers-usines qui sont des usines flottantes de traitement du poisson ne sont pas des petits navires de 100 pieds de longueur. Ce sont de gigantesques navires de 300, 400 et 500 pieds. Ce sont de